



Déclaration de l'UNSA Education au CDEN du 10 novembre 2022

Madame la préfète, M le DASEN,  
Mesdames et messieurs les membres du CDEN

Chaque rentrée possède ses spécificités mais celle-ci très particulière a bénéficié d'une couverture médiatique inédite. A la satisfaction de tous, la situation sanitaire a permis une rentrée sans masque, ni protection particulière ou restriction. C'est évidemment une bonne chose qui permet à l'école de retrouver un visage plus humain. L'UNSA espère tout de même que les erreurs passées serviront de leçons alors que l'épidémie repart dans notre département.

Cependant l'intérêt des médias pour cette rentrée a surtout tenu à la désaffection de nos métiers et aux manques de personnels que nous connaissons. Nous pourrions lister l'ensemble des personnels de l'éducation car si la loupe est mise sur les enseignants, le manque de candidats touche également les inspecteurs, les chefs d'établissement, personnels santé, sociaux, les AESH, les administratifs...

Tout ceci ne nous surprend pas car nous alertons depuis très longtemps sur le déclassement de nos carrières mais aussi sur le travail de sape qui conduit beaucoup de jeunes à se détourner de l'éducation nationale et plus globalement du service public.

Pour les enseignants, un recrutement à bac +5, avec des salaires en proportion très bas, couplé à une mobilité imposée agissent comme un repoussoir. Les nombreuses difficultés de recrutement se retrouvent également pour les AESH. Ce n'est pas étonnant quand on connaît leurs conditions d'exercice, temps partiel subi qui les maintient au-dessous du seuil de pauvreté, multiplication du nombre d'élèves accompagnés, affectation à géométrie variable en cours d'année pour répondre aux besoins les plus criants. Ces personnels exerçant un vrai métier ont droit à un vrai statut sur des temps complets.

L'école inclusive que défend l'Unsa-Education nécessite un accompagnement de l'enfant et non de l'élève englobant l'ensemble des temps de vie en lien avec l'école. Cela n'est possible qu'avec l'implication de tous les acteurs et une volonté interministérielle.

Beaucoup trop de jeunes se retrouvent sans solutions devant le manque de places dans les établissements médico sociaux. Les écoles se retrouvent seules pour faire vivre la loi de 2005. La branche sur laquelle l'école inclusive repose va rompre. Ceci compte aussi dans le désarroi des équipes éducatives et constitue un des moteurs de la désaffection du métier.

Le président de la République a dressé un constat amer, voire cynique de l'Ecole sans pour autant questionner les causes endogènes des cinq années d'un premier quinquennat marqué par un train de réformes, une juxtaposition de dispositifs, une multiplication

d'expérimentations, une profusion d'injonctions descendantes... On ne décrète pas l'attractivité d'un métier, on la construit notamment :

- en revalorisant les salaires de tous sur l'ensemble de la carrière. La dureté du métier est telle que tout autre décision serait vécue comme une punition.
- en garantissant la mobilité géographique. Il est inacceptable d'obliger des collègues à démissionner parce qu'ils sont séparés de leur conjoint depuis 6 ou 7 ans ou nommés à plus d'1h30 de chez eux. On force sciemment les enseignants à choisir entre leur famille et leur métier.
- en améliorant les conditions d'exercice. C'est indispensable pour redonner aux équipes les moyens de travailler sereinement.

Les dernières annonces hors-sol de notre ministre à propos de la surveillance de la pause méridienne nous prouve bien la méconnaissance de notre métier. Il n'est pas question de rajouter des missions supplémentaires mais bien de revaloriser notre salaire et de rémunérer toutes les missions qui ne le sont pas actuellement.

Abordons maintenant le sujet de la rentrée scolaire dans le Gard. Si nous nous fiions aux chiffres présentés, nous pourrions parler d'une rentrée techniquement réussie... Oui si on n'y regarde pas de trop près. Car si parents, médias et autres peuvent y croire au moins provisoirement, et peut-être plus dans le primaire que dans le second degré, les enseignants que nous sommes ne sont pas dupes et entrevoient l'évolution de la situation dans les semaines et les mois à venir. Nul besoin d'être devin pour cela, l'expérience des années passées se suffit.

Pour cette rentrée scolaire, notre département sera à nouveau déficitaire en personnels et nous démarrerons l'année avec des collègues contractuels de plus en plus nombreux. Pour l'UNSA Education, le recrutement de contractuels n'est qu'une solution d'urgence et ne solutionnera pas le manque d'attractivité, qui lui est ancien et profond.

Être déficitaire en personnels entraîne d'autres conséquences : menace sur les futures acceptations des temps partiels, changements de départements de moins en moins accordés, remplaçants engagés sur des postes à l'année, moins de formation et de demandes d'autorisations d'absence acceptées. Tout ceci risque de peser sur le quotidien des élèves et n'aidera pas les collègues à préserver un équilibre vie personnelle/vie professionnelle.

#### Sur la carte scolaire 1er degré

Le solde de la carte scolaire est positif avec + 15 ouvertures, qui sont permises mathématiquement par la dotation de 7 postes et 8 recrutements en liste complémentaire. Mais si on y regarde de plus près les ouvertures ont été limitées et de trop nombreuses écoles se sont vu refuser des ouvertures malgré des effectifs constatés à la hausse à la rentrée ( c'est le cas de l'école de Cornilhon) et malgré les annonces ministérielles sur le dédoublement des

GS en éducation prioritaire ( c'est le cas de l'école maternelle Marignac à ST Christol les Alès et de celle de Marcellin sur Nîmes) ou le plafonnement à 24 (c'est le cas de l'élémentaire de Caveirac). D'autres écoles, notamment celles de Beaucaire placées en éducation prioritaire et politique de la ville n'ont pas bénéficié d'un suivi bienveillant malgré nos alertes depuis 2 ans et doivent fonctionner malgré tout dans un contexte de plus en plus difficile avec des effectifs à 25 élèves dès la rentrée de septembre, sans possibilité d'accueil de nouveaux arrivants et surtout sans possibilité d'inclure des élèves du dispositif ulis, au regard des locaux exigus et vieillissants. Cette liste n'est pas exhaustive mais nous ne referons pas ici la carte scolaire.

L'UNSA Education constate le recours grandissant aux contractuels (35 cette année contre 13 l'année passée) et le manque d'ouverture de postes au concours. Pour la deuxième année, malgré le recrutement de 8 enseignants sur la liste complémentaire que l'UNSA a réclamé dès le mois de juin il manque toujours des enseignants. Et il manque aussi des personnels pour assurer les remplacements et faire face aux absences des enseignants.

Donc non, ce n'est pas une rentrée qui s'est bien passée et avoir un adulte dans chaque classe ne veut pas dire que chaque élève a un enseignant en face de lui. C'est dès maintenant, alors que la crise du recrutement alerte, que des signaux forts doivent être envoyés. L'école de l'égalité des droits et qui contribue à l'ascension sociale ne peut se faire sans moyens dédiés et volonté politique forte.

#### Sur la carte scolaire 2<sup>nd</sup> degré

Nous constatons que pour la deuxième année consécutive les collèges classés en éducation prioritaire voient leurs moyens réduits. Les possibilités de dédoublement ou de co enseignement, ainsi que les projets en cours sont de ce fait réduits ; et les bénéfiques de la pédagogie de projet qui permettaient de faire progresser les élèves s'amenuisent. Nous constatons aussi que faute de pouvoir créer des divisions dans les collèges on distribue des heures pour apporter un soutien mais cela reste insuffisant. D'une part parce que les enseignants ne peuvent plus absorber d'heures supplémentaires et d'autre part parce que chaque année cet équilibre fragile entre HP et HSA doit être remodelé dans chaque établissement, ce qui ne permet pas la continuité et fait s'écrouler les mesures ponctuelles censées « soutenir » les équipes. Les collèges reçoivent des dotations qui sont calculées au plus juste et permettent techniquement de « fonctionner » mais pas de répondre aux besoins réels de nos élèves.

#### Deux autres sujets nous interrogent.

Le premier est sur le nombre de demandes accordées et refusées pour assurer l'instruction des enfants dans la famille. Lors du dernier CDEN, vous vous inquiétiez de l'augmentation préoccupante du nombre de demandes et vous engagiez à prendre en compte les retours possibles dans les prévisions d'effectifs. Qu'en est-il à ce jour ? Et quelles mesures ont été prises pour répondre à cette problématique ?

La deuxième question concerne la mixité scolaire dans notre département. L'indice de position sociale (IPS) mesure la composition sociale d'une école ou d'un établissement scolaire. Une décision de justice a conduit le ministère de l'Éducation nationale à rendre publiques les IPS de chaque école et collège de France métropolitaine et des Drom ; cela concerne les établissements publics et privés sous contrat.

Ainsi, désormais, chacun peut observer, chiffres à l'appui, les ravages de la ségrégation sociale dans notre système éducatif

Pour les collèges, lors que moyenne nationale des IPS du niveau collège est de 103,3, celle des 1 662 collèges privés sous contrat est de 114,2 points ; 72 % d'entre eux ont un indice supérieur ou égal à la moyenne nationale.

La moyenne des IPS des 5 305 collèges publics est de 99,9 points ; 41 % d'entre eux ont un indice supérieur ou égal à la moyenne nationale.

Pour les écoles, alors que la moyenne nationale des IPS dans les écoles est de 102,7, celle des 4 242 écoles privées sous contrat est de 112 ; 71 % d'entre elles ont un indice égal ou supérieur à la moyenne nationale.

La moyenne des IPS des 27 548 écoles publiques est de 101,2 ; 47 % d'entre elles ont un indice égal ou supérieur à la moyenne nationale.

Le constat est sans appel : l'enseignement privé concentre les élèves issus des milieux favorisés. C'est peut-être la principale raison de son existence.

Dans notre département, les écarts sont au-delà des chiffres nationaux et nous attirons votre attention sur la situation d'inégalités scolaires et sociales de nos élèves.

Les collèges privés sous contrat ont un IPS moyen de 106,9 avec un IPS le plus faible à 74,7 et un IPS le plus élevé à 123,9 ; alors que les collèges publics ont un IPS moyen de 98 avec un IPS le plus élevé à 124,8 et un IPS le plus faible à 62,1.

Le constat se répète entre les écoles privées sous contrat qui ont un IPS moyen de 107,8 avec un IPS le plus faible à 83,5 et un IPS le plus élevé à 129,2 ; alors que les écoles publiques ont un IPS moyen de 100,2 avec un IPS le plus faible à 59,5 et un IPS le plus élevé à 120,6.

Nous serons attentifs à vos réponses sur ce sujet et aux mesures qui sont nécessaires car pour l'instant la carte scolaire ne fait que renforcer les inégalités scolaires et sociales dans notre département.

Nous vous remercions.